

104

E40

Organisation  
Paysanne

LES ORGANISATIONS PAYSANNES  
DIAGNOSTIC ET TYPOLOGIE \*

RETA: L  
R-D  
n°  
545

1989

URSDOR  
BIBLIOTHEQUE  
N° E40  
Date: 01/01/1989

par M.R. Mercoiret  
DSA-CIRAD

Il existe de la part de l'Etat le désir explicite de voir émerger une "profession agricole" organisée, capable de prendre en charge diverses fonctions économiques assurées jusqu'ici par les services administratifs ou les SRDR et capable d'être un partenaire à part entière du secteur privé et des structures d'appui.

Sur le terrain, on note dans tout le pays, l'existence d'une forte dynamique d'organisation, impulsée par des intervenants (services de l'Etat, SRDR, ONG) ou plus ou moins endogène (organisations paysannes intervillageoises...); cette dynamique s'exprime de façon particulière selon les régions, les contextes économiques et institutionnels qui sont les leurs et les modèles d'organisation qu'ils véhiculent.

\* 1- UNE RAPIDE GENESE DES ORGANISATIONS PAYSANNES actuelles permet de distinguer les OP suscitées de l'extérieur par divers intervenants (Etat, SRDR, ONG) et un mouvement associatif autonome par rapport à l'Etat, qui s'est développé à partir du début des années 70 et qui a pris de l'ampleur au cours des dix dernières années. Cette distinction paraît nécessaire à la compréhension de la dynamique d'organisation actuelle; elle ne préjuge cependant pas de l'efficacité des différents types d'organisation qui s'y rattachent.

1.1. Les OP suscitées de l'extérieur

Dès l'Indépendance, l'Etat a beaucoup investi dans l'organisation des producteurs pour que ceux-ci prennent en main "leurs propres affaires" (création des coopératives notamment). L'avènement des sociétés régionales de Développement rural dans les années 70 s'est traduit dans certaines régions (Fleuve, Sénégal oriental), surtout en dehors de la zone arachidière, par une remise en cause implicite des coopératives par les SRDR qui ont suscité de nouvelles formes d'organisation (groupements de producteurs (GP) dans la zone de la SAED, association de base des producteurs (ABP) dans la zone SODEFITEX) sans que les coopératives disparaissent cependant. Les projets ont fait de même: groupements PRS à Sédhiou, "groupements PIDAC" en Basse-Casamance, etc... L'apparition des ONG, en quête de partenaires paysans, s'est elle aussi traduite par

A00  
1215

\* Extrait de "Organisation des appuis aux producteurs" Doc. complémentaires. Tome II. Ministère du Développement rural du Sénégal. Juillet 89

- la mise en place en 1987 d'un système d'épargne et de crédit en relation avec la CNCAS. L'épargne collectée et une subvention de 156 millions de CFA ont permis à la FONGS de négocier avec la CNCAS et de permettre à des OPI non éligibles au crédit (faute de statut juridique) d'y avoir accès avec la garantie de la FONGS. L'ASESCAW, Kabiline, Bamba-Thialène ont entre autres bénéficié de cette opération qui ne porte pour l'instant que sur les crédits de campagne. Les taux de remboursement au moment de la mission étaient de 100 % à Kaolack, de 95 % en Casamance (Ziguinchor et Kolda) et de 45 % à Thiès. La FONGS souhaite devenir membre du C.A. de la CNCAS, au même titre que l'UNCAS ce qui lui permettrait d'accroître les ressources disponibles pour le crédit.

c - Les partenaires de la FONGS

La FONGS a de nombreux partenaires parmi les ONG et les fondations du Nord et travaille en étroite relation avec "Six S". Elle est "en bons termes" avec l'Administration mais entend négocier les collaborations (contenu, forme). Un protocole d'accord la lie à la direction du Développement communautaire (MDS) et elle a eu l'initiative d'une tournée de "sensibilisation" des chefs de CER pour des collaborations locales avec les OPI (qu'elle a d'ailleurs financée). Elle tire ses ressources des cotisations des membres (3 à 4 millions par an) et de subventions.

d - Des remarques

- La FONGS est devenue au niveau national un partenaire / paysan incontournable ; bien qu'elle ne puisse pas prétendre à la représentation des paysans organisés sénégalais dans leur totalité, elle regroupe cependant les OPI associatives les plus anciennes et son audience ne cesse de croître.

- La FONGS a de nombreuses propositions concrètes concernant les nouveaux rapports qu'il faudrait instaurer entre l'Etat, les paysans et les autres intervenants. Jalouse de son autonomie, mais consciente de l'utilité et de la nécessité d'appuis dans tous les domaines, elle est ouverte à toutes les collaborations contractuelles, respectant ses principes et ses priorités.

- "La FONGS ne lance pas de directives" dit un de ses responsables ; c'est sans doute de là qu'elle tire sa force actuelle et on ne peut que lui souhaiter de rester fidèle au principe "d'un va-et-vient" permanent avec les OPI afin qu'elle donne aux associations les moyens de résoudre des problèmes qu'elles ne peuvent résoudre seules.

2.3.2.2. Aux niveaux régional et départemental on trouve également des organisations paysannes fédératives.

création de nouveaux groupements (groupements CARITAS, PIP, etc...) qui sont venus s'ajouter à tous ceux que suscitent les services administratifs (GOPEC, groupements de promotion féminine, groupements de jeunes, d'éleveurs, de pêcheurs, etc...).

Toutes ces OP, se sont situées en dehors du mouvement coopératif.

La Réforme du mouvement coopératif en 1983 aboutit à la création de sections villageoises des coopératives (SVC) qui devaient jouer un rôle fédérateur des initiatives villageoises. Mises en place très rapidement, sans concertation suffisante avec les producteurs et les OP existantes, elles sont restées des structures formelles dans beaucoup d'endroits. Les groupements se sont maintenus, sans relations le plus souvent avec les SVC et leur nombre a continué de croître.

Le désengagement de l'Etat, et la volonté de nombre d'ONG de pérenniser les organisations paysannes qu'elles soutiennent conduisent nombre d'intervenants à doter les groupements de statuts juridiques les rendant éligibles au crédit CNCAS ; à part la SAED qui a fédéré certains de ses groupements en SVC, la tendance actuelle est à la transformation des groupements en GIE.

## 1.2. Le mouvement associatif

Il s'est développé dès le début des années 70 dans les régions périphériques (Fleuve, Sénégal oriental, Casamance) mais il gagne actuellement de l'importance aussi dans le Bassin arachidier.

Les organisations paysannes pilotes sont désormais célèbres : l'Amicale du Walo dans la région de Saint-Louis, l'AJAC et Kabiline en Casamance, Bamba-Thialène au Sénégal oriental, etc...

Fédérant des groupements, des foyers, des villages parfois au sein "d'associations villageoises de développement", ces organisations ont fait école et il y en a aujourd'hui des dizaines qui regroupent des dizaines de milliers d'adhérents (AISB et Fédération des paysans organisés de Bakel dans le département de Bakel, CADEF à Bignona, UFULAL et AJAEDO à Oussouye, etc...).

Ces organisations paysannes intervillageoises (OPI) se sont souvent créées avec des statuts juridiques d'associations reconnues par le Ministère de l'Intérieur, ce qui n'a pas été toujours sans peine. Elles revendiquent leur autonomie vis-à-vis des intervenants avec lesquels elles ont parfois eu dans le passé des relations tendues (notamment dans la région du Fleuve) surtout lorsqu'elles avaient choisi une stratégie différente de celle proposée par la SRDR. Le contexte créé par la Nouvelle Politique Agricole leur est très favorable et les collaborations avec l'Administration se multiplient, sans qu'elles aient cependant renoncé à leurs partenaires de toujours que sont les ONG.

Certaines d'entr'elles sont regroupées au sein de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), ce qui accroît leur autonomie interne et leur pouvoir de négociation avec l'extérieur. Il existe aussi des organisations fédératives intra ou inter-régionales (Inter-Ententes) et départementales (CORD-Bignona).

## 2- TYPLOGIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ACTUELLES

On a exclu de cette typologie les conseillers ruraux qui sont des élus et le mouvement coopératif (ce dernier fait l'objet d'un document spécial cf. tome 2, document n° 9).

On a opté pour une présentation par niveaux géographiques (du niveau infra-villageois au niveau national) pour mieux rendre compte de la diversité des organisations paysannes qui existent ; elles sont autant de partenaires potentiels à considérer dans la définition d'une stratégie d'appui aux producteurs et productrices.

### 2.1. Les organisations paysannes de base

Elles se situent au niveau infra-villageois ou villageois. On retrouve parmi elles quatre grands types d'OP :

**2.1.1. Les groupements de producteurs liés à des Sociétés régionales de développemnet ou à de grands projets régionaux.** Dans la région de Saint-Louis co-existent actuellement deux formes d'organisation :

- les groupements de producteurs regroupés au sein de sections villageoises des coopératives (SVC) qui fonctionnent de façon apparemment autonome par rapport à l'Union des coopératives. Les sections villageoises réalisent des performances très variables et si certaines sont devenues autonomes en matière d'approvisionnement, de façons culturelles, de commercialisation, d'autres ont beaucoup d'insuffisances : un nombre trop élevé d'adhérents, des modalités de création trop directives et trop hâtives ne permettant pas toujours à de véritables solidarités de s'exprimer ;

- les groupements de producteurs des Périmètres irrigués villageois sont "autonomes" théoriquement mais on note là aussi de grands écarts dans les performances réalisées et la majorité des groupements étaient, il y a encore deux ans, considérés par la SAED comme "incompétents" pour la réalisation de certaines tâches ou "à perfectionner". De gros efforts de formation sont en train d'être consentis par la SAED.

Dans la zone SODEFITEX, 1 800 Associations de Base des Producteurs ont été créées ; elles assurent, en relation avec la SRDR, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation primaire de coton. Des actions importantes de formation (technique, à la gestion, alphabétisation) ainsi que l'existence de ressources financières propres

aux ABP et découlant de ristournes permettent à ces associations de mener des actions intéressantes pour le développement villageois (hydraulique, santé, équipement, etc...). Le fait qu'elles regroupent la totalité des exploitants agricoles d'un village en fait de toute évidence des structures habilitées à s'ouvrir progressivement à un développement multisectoriel, sur une base territoriale et sociale large. Elles restent cependant très dépendantes de la SODEFITEX (même si certaines ont manifesté récemment un pouvoir de contestation) et isolées les unes des autres.

Des groupements de même type se retrouvent dans le Bassin arachidier (en relation avec la SODEVA et d'autres projets) et dans la région de Ziguinchor ("les groupements PIDAC" semblent avoir disparu avec le projet du même nom ; ils pourraient renaître avec le nouveau projet DERBAC).

### 2.1.2. Les groupements liés aux ONG et/ou aux Services administratifs

Ils sont des milliers à travers le pays : les groupements de promotion féminine, les groupements de jeunes (GOPEC ou non), les GIE d'éleveurs, de pêcheurs, etc...

Ils se caractérisent souvent par leur approche sectorielle liée à une ou quelques activités (avec presque toujours le maraîchage pour les GPF mais aussi l'arboriculture, la teinture, etc...) et par des adhérents appartenant à la même catégorie sociale (jeunes, femmes, etc...).

Il peut exister plusieurs groupements de même type dans le même village, liés à des interventions concomitantes ou successives, avec des doubles appartenances, des concurrences, etc...

Il existe de très grandes variations dans les performances enregistrées ; elles sont fonction de la genèse des groupements, de la qualité des appuis qu'ils reçoivent et des moyens qui sont mis à leur disposition. Dans la même zone peuvent co-exister des groupements bien structurés, avec des adhérents formés, menant des activités lucratives (PIP, certaines Maisons familiales, CARITAS, GPF du projet FAO-SAED, etc...) et des groupements dépourvus de projet collectif, de moyens et d'appui, qui attendent...

Ces groupements ont généralement peu d'impact sur le village pris dans sa totalité ; il sont cependant des partenaires à prendre en compte dans une stratégie villageoise de développement car ils témoignent de l'existence d'intérêts sectoriels ou sociaux spécifiques.

### 2.1.3. Les groupements de base des OPI

Les organisations paysannes intervillageoises, rattachées au mouvement associatif, sont le plus souvent structurées à partir de groupements infra-villageois ou villageois.

Si dans certaines OPI les groupements sont bien stabilisés, on remarque en revanche qu'ils y a des "flottements" qui apparaissent parfois à la base, les adhérents n'hésitant pas à changer d'appartenance pour bénéficier d'offres d'appuis jugées plus attractives (moyens matériels et financiers le plus souvent).

#### 2.1.4. Les groupements d'intérêt économique

Ils recouvrent des formes d'organisation très diverses ; il s'agit en effet d'un statut juridique très adapté qui permet à des groupements jusqu'ici non reconnus d'avoir un statut qui leur ouvre des possibilités de crédit à la CNCAS. La loi 84/37 a en outre suscité des GIE d'un type nouveau ; une typologie a été dressée en 1988 (1) qui fait apparaître quatre grands groupes :

- les GIE constitués de paysans seulement ; localisés principalement dans le Delta, à Thiès et à Tamba, ils sont le plus souvent suscités par les SRDR, les projets et les ONG qui voient là la possibilité de donner un statut aux groupements qu'ils appuient. Il y a parfois appartenance simultanée des adhérents à la SVC et au GIE. Certains foyers de jeunes membres de l'ASESCAW se constituent en GIE ou se transforment en plusieurs GIE ;

- les GIE familiaux sont souvent initiés par un membre de la famille (émigré de retour, salarié, retraité, etc...) ; constitués par les membres de la famille élargie ils préfigurent sans doute une grande exploitation familiale où les liens pré-existants entre adhérents garantissent la solidarité et une bonne organisation du travail. Il n'est pas sûr cependant que ces GIE favorisent à l'avenir l'émancipation des femmes et des jeunes ;

- les GIE "mixtes" associant des techniciens et des paysans, les premiers apportant des capitaux et un savoir-faire et les seconds le foncier. Ils se développent surtout dans la région de Saint-Louis ;

- les GIE de "néo-ruraux" regroupent des techniciens, des citadins, avec ou sans emplois, etc... Ils se multiplient dans le Delta où on enregistre une nette tendance au "retour à la terre" ; le nombre d'adhérents est généralement faible et ils ont le plus souvent des objectifs clairs et des compétences, ce qui augure bien de leurs succès.

---

(1) Situation et perspectives des GIE dans le cadre des organisations paysannes au Sénégal. M. DIOUF et M. SENE INAP / INDR / CCCE - Avril 1988.

### 2.1.5. Des remarques sur les organisations de base

- Elles ont beaucoup de difficultés à affirmer leur autonomie par rapport à leurs tutelles : cette dépendance est le plus souvent liée à une information et une formation insuffisantes des adhérents mais parfois aussi à une difficulté de certains agents à jouer réellement le jeu du partenariat.

- On note, en règle générale, des écarts de compétence importants entre les leaders locaux (présidents, bureaux des groupements et de SVC) et les adhérents de base ; la tendance à la monopolisation de l'information et au cumul des fonctions par quelques personnes existe dans beaucoup d'endroits : elle nuit au fonctionnement démocratique de l'organisation, freine l'émergence de nouveaux leaders et est à l'origine de maints clivages internes.

- Si certaines organisations paysannes de base réalisent des performances techniques et économiques intéressantes (surtout dans les régions où il existe une SRDR active mais aussi dans certaines OPI, etc...) la faiblesse de la base économique de beaucoup de groupements est préoccupante : on a parfois l'impression d'organisations socialement solides (avec des groupements féminins notamment) mais qui "tournent à vide". L'absence de résultats concrets significatifs est démobilisatrice à la longue et la mission a rencontré des groupements qui, incapables de résoudre certains problèmes (de commercialisation par exemple), abandonnaient leurs activités productives.

- La primauté donnée par les intervenants à l'OP se traduit dans de nombreux cas par une prise en compte insuffisante de l'exploitation agricole à laquelle continuent pourtant d'appartenir les membres de l'organisation.

- Les fréquentes approches sectorielles (ou par sexe) ont l'avantage de mobiliser des groupes homogènes autour d'intérêts communs ; elles ont l'inconvénient de rendre difficile une réflexion d'ensemble sur l'avenir des villages incluant les nécessaires relations entre secteurs et entre groupes et intégrant la dimension gestion des terroirs.

### 2.2. - Les organisations paysannes intervillageoises (OPI) de type associatif

Leur nombre et leur expérience constituent un atout dans la mise en oeuvre de la NPA.

Nous ne reprendrons pas ici la description des principales OPI car elle figure dans les documents consacrés aux analyses régionales (Tome 2, documents 3-4-5-6-7). On peut cependant en citer quelques-unes : l'ASESCAW et la plus récente Fédération des associations du Fouta (FAP) dans la région de Saint-Louis ; l'Inter-Entente de Bamba-Thialène, le GADEC, l'ASIB, la Fédération des paysans organisés de Bakel dans la région de Tambacounda, l'Entente de Kabiline, le CADEF dans la région de Ziguinchor ; l'AJAC dans toute l'ancienne région de Casamance ; l'ADAK, l'ARAF dans les régions de Kaolack et de Fatick, et des dizaines d'autres dont les unions des Maisons familiales par exemple.

- On trouve le plus souvent à l'origine des OPI un leader ayant un degré d'information et de formation supérieur à la moyenne : émigré de retour (AISB, Fédération des paysans organisés de Bakel), ressortissant de la zone ayant fait des études (CADEF, Kabiline, AJAC), des intellectuels solidaires des paysans (Bamba-Thialène, Amicale du Walo), etc... Ces leaders ont su cependant la plupart du temps favoriser l'émergence de nouveaux leaders paysans ; le pouvoir est le plus souvent partagé mais il y a des exceptions ;

- Elles ont démarré toutes très lentement ; un travail approfondi de réflexion collective, parfois long, a précédé l'émergence de l'OPI en tant que structure ;

- Le point de départ semble avoir presque toujours été un auto-diagnostic de la situation vécue et le désir de "s'en sortir" "en comptant sur ses propres forces". La sécheresse et les conséquences sur la situation alimentaire ont souvent servi de ressorts à cette démarche mais parfois aussi la volonté d'affirmer un projet de développement différent de celui qui était proposé par la SRDR (au Fleuve notamment).

- Elles fédèrent des organisations paysannes de base dont elles coordonnent et impulsent les actions et auxquelles elles apportent divers appuis (formation, prestations de services, crédit, financements, etc...). Ces organisations de base sont diverses : des foyers à l'ASASCAW, des groupements de producteurs au niveau infra-villageois (Kabiline, AJAC), des comités villageois (CADEF, Bamba-Thialène), etc... Des structures intermédiaires existent entre les OP de base et la coordination centrale (zones, unions, comités, etc...).

- Leurs programmes ont en règle générale connu un élargissement progressif : si les objectifs généraux sont restés à peu près inchangés (auto-suffisance alimentaire, amélioration des conditions de vie), elles ont débuté le plus souvent par des actions à caractère social (santé, petite hydraulique, etc...), de diversification (maraîchage, petit élevage, arboriculture) et se sont attaquées progressivement aux problèmes plus complexes liés à l'agriculture (pluviale ou irriguée) et à l'élevage : production de semences, approvisionnement, commercialisation, transformation des produits, crédit, etc...

- Elles bénéficient toutes de l'appui d'ONG, du Nord mais aussi du Sud ("Six S"), qui apportent des soutiens financiers importants et un appui méthodologique. Conscientes des dépendances qui peuvent se créer, beaucoup diversifient leurs partenaires et se donnent les moyens de rester maîtresses de leur projet (formation en particulier).

- Des écarts de compétence très importants existent parfois entre les responsables de l'OPI et leur base. La nécessité de saisir des opportunités, notamment dans la période actuelle du fait du désengagement de l'Etat, pousse en effet certains "exécutifs" à avancer très vite, à prendre des décisions, etc... Des instances de contrôle et de régulation existent dans toutes les OPI (conseils d'Administration, Comités de coordination, etc...) mais il n'est pas certain que la décentralisation souhaitable soit respectée dans tous les cas.



Au sein des OPI des distinctions peuvent cependant être établies.

- Certaines OPI ont une base territoriale "continue" qui englobe tout (ou grande partie) de plusieurs villages : c'est le cas de Bamba-Thialène et du CADEF par exemple et sans doute aussi de l'ASIB, etc... Cela constitue un bon point de départ pour la définition de stratégies de développement local multiseCTORIELLES et intégrant la gestion des terroirs dans la triple optique agro-sylvo-pastorale (gestion de la fertilité des sols, intégration agriculture / élevage, reboisement, etc...) et la recherche des complémentarités entre activités. Elles constituent des partenaires indispensables à toute réflexion menée dans ce sens au sein de la communauté rurale.

- D'autres OPI sont plus des fédérations d'OP infra-villageoises dispersées géographiquement même si elles restent dans un espace relativement homogène: l'ASESCAW dans le Delta, l'AJAC en Casamance, relèvent de cette catégorie. Elles orientent alors plus leurs actions vers l'organisation de prestations de services aux groupements.

### 2.3. Les organisations paysannes fédératives

#### 2.3.1. Les fédérations suscitées par les services administratifs

Un exemple récent est la fédération des groupements de Promotion féminine. Elle a été créée par décision nationale et les groupements féminins se sont structurés aux niveaux de la communauté rurale, de l'arrondissement, du département et de la région et au niveau national. L'adhésion était assortie d'une cotisation uniforme de 22 000 CFA.

Ces promoteurs ont pour objectif d'ériger la Fédération en ONG et de constituer un fonds de garantie pour cautionner les demandes de crédit des groupements féminins qui, sans statut juridique, ne sont pas éligibles au crédit CNCAS.

Dans la pratique, ce que nombre de groupements féminins ont retenu est très vague, bien que l'écart soit là encore grand entre les responsables et les adhérentes de base. Un préalable semble avoir parfois manqué : une bonne réflexion à la base alimentée par une information sur les modalités d'accès au crédit et modulée suivant le type de groupement, son degré d'organisation et ses priorités.

La fédération des GIE d'éleveurs, créée elle aussi par directive nationale du Ministère des Ressources animales, semble prématurée ; même si une organisation de la profession est souhaitable à l'avenir, elle serait sans doute plus fonctionnelle si elle partait de fonctions à assumer à un niveau supra-groupement clairement identifié par les GIE performants.

### 2.3.2. Les organisations fédératives d'OPI

2.3.2.1. Au niveau national on trouve la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS). Elle a son siège à Thiès et regroupe 16 associations totalisant près de 75 000 adhérents dans 700 villages auxquels s'ajoutent des villages "polarisés" (cf. tableau ci-après). Son histoire montre bien la nécessité d'un temps de "maturation" long pour que des organisations de base se fédèrent même si elles ont des leaders bien informés et formés. L'idée a été lancée par des responsables d'OPI en 1976 ; des échanges ont en lieu qui ont abouti à la création de la FONGS reconnue comme association en 1978. Elle a mené quelques actions (surtout en formation) mais c'est au début des années 80, avec la NPA, qu'elle s'est consolidée et est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

#### a - Structuration de la FONGS

La FONGS admet comme membres des OPI des unions de groupements, des associations régionales sur la base de régions naturelles.

Elle a une assemblée générale de 200 délégués qui se réunit tous les ans, un conseil d'administration de 35 membres (dont 5 femmes) élu par l'Assemblée générale qui se réunit 6 fois par an et un bureau exécutif issu du conseil d'administration de 15 membres dont 3 femmes qui se réunit autant que nécessaire.

Des structures informelles existent également : le comité de secrétaires généraux des associations membres, un comité de réflexion restreint, etc...

Il y a en outre, quatre commissions de travail : les commissions formation, communication, épargne / crédit et promotion féminine.

La FONGS a comme personnel permanent un secrétaire général, un comptable et une secrétaire. Elle fait appel à des consultants externes nationaux (un consultant - formateur et un consultant en développement à mi-temps, un consultant en planification, détaché des CER) et pour une période déterminée à des consultants étrangers.

#### b - Les actions menées par la FONGS

Elles sont nombreuses ; on peut citer :

- la mise en place d'un système de formation en 1985 qui fonctionne selon une programmation établie de façon concertée : formation à la gestion, à la planification, formation des animateurs d'association, alphabétisation. L'objectif est toujours la formation de formateurs capables de démultiplier les acquis auprès de leurs OPI ;

- la mise en place d'un système de sécurité alimentaire permettant des échanges entre associations excédentaires et associations déficitaires ;

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES MEMBRES (1)

ASSOCIATIONS	DATE DE CREATION	NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE GROUPEMENTS			MEMBRES			
						M	F	TOTAL	1965	1967		
ALIC ROELA	1974	15 UNIONS	342	1 951 43		10	5	420	455	12 700	19 354	20 470
ALIC SENGUECE	1974	5 UNIONS	69	65 863		1	3	110	114	7 404	7 323	7 324
ALIC DU MALO	1973	3 UNIONS	165	152 970		-	-	120	120	3 765	13 089	15 712
M.F.P.S.	1973	1 UNION	375	157 120		-	-	23	23	2 135	3 910	44 739
A.L.A.P	1967	5 UNIONS	45	27 065		3	1	41	45	665	1 386	1 720
A.S.A.E	1967	1 UNION	45	40 565		3	1	42	52	66	1 261	1 573
UNION DE DIOGO	1966	1 UNION	35	18 005		-	-	13	13	307	2 184	2 740
UNION DE NECHES	1965	1 UNION	11	23 329		-	-	11	11	406	961	1 350
U.L.P. DE COTE	1965	1 UNION	12	16 512		-	1	17	18	331	691	1 273
JUC - JAH (JETA)	1965	1 UNION	28	28 970		-	-	32	32	1 024	1 015	2 525
GROUPEMENT DE DIACLE		1 GROUPEMENT	1	59 941		-	-	1	1	145	202	213
UNION EDUCATIONNELLE	1976	14 COMITES	63	59 941		-	-	14	14	3 299	2 937	1 159
UNION EDUCATIONNELLE	1964	10 COMITES	44	24 552		-	-	10	10	3 906	3 555	1 565
UNION KEMBA Y. FOULA	1967	2 COMITES	20	4 764		-	-	2	2	423	423	343
UNION D'INSTRUCTION	1964	2 COMITES	8	4 764		-	-	2	2	426	423	343
ALPES	1975											
TOTAL			69	2 541 617		23	11	693	918	51 357	64 527	73 623

(1) de la FONGS - Tableau fourni par la FONGS

- Les Inter-Ententes, tissent des relations intra-régionales (Entente de Diouloulou dans la région de Ziguinchor, Entente de Koupentoum dans la région de Tambacounda) et inter-régionales (entre les Ententes de ces deux régions) qui portent sur des échanges, la formation mais aussi les prestations de service (commercialisation par exemple). L'initiative est partie de Bamba-Thialène qui en reste l'animateur principal.

- L'AJAC et l'ADESCAW sont à la fois des OPI locales et des fédérations régionales.

- CORD à Bignona a réussi à fédérer au niveau départemental depuis peu des OP initiées par des services administratifs (Fédération des groupements féminins, groupements GOPEC) et des OPI liées au mouvement associatif. Ses projets prennent corps et la "Maison des Paysans" sur laquelle elle réfléchit préfigure sans doute une "Chambre d'Agriculture" (cf. document n° 7).

- A signaler des OP fédératives composées des groupements de jeunes (AJAEDO à Oussouye) ou spécialisées dans une fonction (le GIE départemental des Producteurs à Oussouye) qui s'est créé pour aider à la commercialisation des fruits et légumes.

### 3- QUELQUES REMARQUES D'ENSEMBLE

3.1. Il existe une réelle dynamique d'organisation favorisée par plusieurs facteurs :

\* l'existence d'un contexte politique démocratique qui rend possible une réflexion et un débat à la base et qui libère un pouvoir d'initiative ;

- une législation particulièrement souple et adaptée (notamment la loi 84-37 portant création des GIE) ;

\* le désengagement effectif de l'Etat qui ouvre tout un éventail de possibilités pour des paysans organisés (approvisionnement, crédit, commercialisation, etc...) ;

- une longue expérience paysanne de diverses formes d'organisation mises en place par l'Etat et dont le souvenir - ou l'actualité - servent de référence (positive ou négative) aux efforts actuels d'auto-organisation ;

- des leaders paysans ou d'origine paysanne, très enracinés dans leur milieu, largement informés d'expériences d'organisation professionnelle étrangères et bien formés ;

- les performances économiques d'organisations paysannes, suscitées par les SRDR notamment, qui accèdent l'intérêt de l'organisation à la base, autour de fonctions techniques et économiques ;

- l'existence d'organisations solides, autonomes par rapport à l'Etat, implantées aux niveaux local, régional et national dont les résultats rendent crédible cette voie et qui ont un effet d'entraînement certain dans la paysannerie (FONGS, Inter-Entente de Bamba-Thialène, AJAC, AISB, ASESCAW, CADEF, etc...);

- la présence de nombre d'ONG qui soutiennent cette dynamique et/ou la suscitent.

La conjugaison de tous ces facteurs et de facteurs sociologiques particuliers (il existe par exemple dans certaines régions comme celle de Ziguinchor une "tradition" d'organisation qui a su se rénover depuis de longues années avec les "congrès villageois") a donné naissance à des formes d'organisations paysannes diversifiées, fort prometteuses pour l'avenir.

3.2. - Cependant, s'il y a lieu d'être optimiste, il faut se garder de l'être trop :

\* Beaucoup de producteurs et de productrices ont encore un niveau d'organisation "professionnelle" très faible pour ne pas dire inexistant ; sous-informés, peu préparés au désengagement de l'Etat, ils ont souvent encore une attitude "attentiste" et réagissent plus aux sollicitations extérieures (d'où qu'elles viennent) qu'ils ne développent un projet propre. Cela aboutit à des groupements qui "flottent" au gré des opportunités offertes par les programmes nationaux et régionaux ou par les interventions des ONG.

- Le degré d'autonomie des organisations paysannes est aussi variable que le sont leurs performances économiques sans qu'il y ait d'ailleurs toujours corrélation entre les deux critères... Il existe des organisations autonomes et performantes à la fois mais cette conjonction est plutôt rare...

Une évaluation des OP du Fleuve par la SAED a montré par exemple que les OP des grands périmètres, moins autonomes que les PIV, étaient globalement plus "compétentes" ; les ABP sont très dépendantes de la SODEFITEX mais elles réalisent de bonnes performances économiques. Certaines OPI, très jalouses de leur autonomie vis-à-vis de l'Etat, obtiennent des résultats intéressants dans certaines activités (formation, diversification, santé, hydraulique, etc...) ; les résultats sont moins convaincants dans les secteurs qui constituent pourtant la base économique des exploitations (agriculture, élevage) sans doute parce que les problèmes posés sont très complexes, qu'il n'existe pas le plus souvent de réponses directement applicables et qu'un appui adapté leur a fait défaut.

3.3. - Les rapports entre les OP d'origine différente sont demeurées jusqu'ici peu nombreux. Plusieurs facteurs ont pu jouer dans ce sens ;

- une sous-information souvent réciproque ;
- la dépendance des OP liées à des interventions vis-à-vis de leurs tutelles ;
- la méfiance des OP associatives vis-à-vis de toute forme de possible "récupération" et le besoin légitime d'exister et de s'affirmer par elles-mêmes ;
- des priorités différentes ;
- etc...

Dans la période actuelle, des rapprochements intéressants ont lieu ; rien ne s'opposerait par exemple, d'après le Président de la FONGS, à ce que les ABP adhèrent un jour à la FONGS ; les statuts de l'UGIED rendent possible l'adhésion de SVC ; CORD à Bignona regroupe des OPI et des fédérations d'origine associative, étatique (GPF, GOPEC) et privée (CARA).

3.4. Des freins et des écueils existent également qui risquent de handicaper la dynamique d'organisation :

- le caractère "d'urgence" donné au désengagement de l'Etat crée parfois "des vides" qui peuvent être démobilisateurs pour les paysans faiblement organisés ; il pousse aussi des responsables nationaux à des initiatives louables dans leurs intentions mais qui restent "descendantes" (directives nationales fixant des modalités d'organisation par exemple) ;

- des résistances apparaissent dans les appareils de développement ; si de nombreux agents se réjouissent sur le terrain de la multiplication d'organisations paysannes / partenaires, d'autres sont irrités par l'existence de formes d'organisation diversifiées ; ils aspirent à "l'harmonisation", parfois assimilée à l'uniformisation" ; il y a les nostalgiques du temps où le mouvement coopératif avait l'exclusivité ; il y a aussi ceux qui souhaitent une coordination mais qui se verraient bien en coordonnateurs, etc... (cf. document n° 14, tome 2) ;

- les organisations paysannes existantes ne sont pas à l'abri des débats politiques généraux et des luttes partisans sont à l'origine de maints dysfonctionnements par exemple dans certaines SVC.

3.5. - Les contextes économiques et institutionnels de chacune des régions jouent un rôle important dans la dynamique d'organisation paysanne.

Ainsi, dans les zones d'intervention de la SODEFITEX, le modèle "Association de Base des Producteurs" reste largement dominant, même s'il n'est pas exclusif, alors que l'absence d'une société régionale forte dans

la région de Ziguinchor a sans doute contribué à l'émergence d'un mouvement associatif important. Le désengagement de la SAED et l'existence d'enjeux économiques considérables dans la région de Saint-Louis favorise le renforcement d'organisations paysannes déjà anciennes (SVC, ASESCAW) et l'émergence de nouvelles formes d'organisations (GIE par exemple).

Cela devrait sans doute pousser à des approches régionalisées prenant en compte les atouts et limites des organisations paysannes existantes.

3.6. Il importe de ne pas perdre de vue le risque toujours possible de "bureaucratisation" des organisations paysannes, quelle que soit leur origine ; il s'y ajoute un autre risque : des leaders paysans, développant un discours "de masse" peuvent se transformer au fil du temps en une élite de "paysans performants", ce dont le Sénégal a sans doute bien besoin mais qui perdraient de vue les intérêts de la petite paysannerie qui est cependant très majoritaire.

## S'IL FAUT CONCLURE...

36. Dans tous les cas, la règle qui s'impose et qui est mise en oeuvre dans la démarche FOP (cf tableau n°2) se résume en 4 phases :

1. diagnostic du (des) problème (s) et choix des thèmes prioritaires avec les agriculteurs, la FOP et la R/D.
2. expérimentation et recherche de solutions adaptées aux différents types d'exploitation avec la Recherche, la Recherche-Développement, la FOP et les agriculteurs.
3. diffusion des résultats et des propositions (techniques, financières) et formation (technique et gestion) par la FOP, avec l'appui de la R/D et un suivi assuré par le S/E.
4. analyse des résultats techniques et économiques par les agriculteurs, la FOP, la R/D et le S/E-; analyse qui débouche normalement sur le diagnostic et le choix des thèmes.

La démarche est plus ou moins complètement développée selon les thèmes et selon les problèmes à résoudre mais il est possible de l'évaluer dans les mois qui viennent.

PROJET RETAIL  
FOP/MJD/1988.NOV.